DOCUMENT DE TRAVAIL



DIAGNOSTIC DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BORD DE MARNE

PREAMBULE

Ce document a été réalisé dans le cadre d'un stage afin de répondre à une demande de l'équipe municipale d'Essômes-sur-Marne. L'objectif est de faire un diagnostic d'un espace en bord de Marne.

Le présent diagnostic n'a pas pour objectif d'être exhaustif, il est une première approche du lieu et cite des documents auxquels se rapporter pour plus de précisions.

DESCRPTION DE LA COMMUNE

La commune d'Essômes-sur-Marne se situe dans le sud de l'Aisne (02) et jouxte la commune de Château Thierry. C'est une grande commune par sa superficie (2856ha). Elle est traversée par la Marne. Ces habitants, les Essômois, sont au nombre de 2758 en 2012, chiffre en constante augmentation car la commune est en expansion démographique. Elle est, depuis 2015, chef-lieu du canton qui porte son nom.

La commune est composée d'un bourg et de nombreux hameaux (Aulnois, Bascon, Bourbetin, Crogis, Monneaux, Montcourt, Rouvroy, Thiolet, Vaux,) ainsi que de fermes éparses. Elle se subdivise en quatre unités paysagères : la plaine inondable de la Marne, le coteau viticole, les petites vallées, le plateau. Le bourg se situe entre la Marne et le coteau à l'endroit où la vallée du ru des Rochets rejoint la vallée de la Marne.

L'espace étudié dans le présent document se situe à l'abord du bourg et est pour la quasi-totalité propriété de la commune d'Essômes sur Marne. Sa surface est d'environ 6 ha. Il est traversé par deux rivières : le ru du moulin et le ru des Rochets. Le site borde la Marne sur un linéaire de 650m.



PHOTO 1 ABBATIALE D'ESSOMES

SOMMAIRE

Préambule	1
Descrption de la commune	
	0
Diagnostic	3
Contexte global	3
Etude préalable	4
L'occupation des sols et le lien avec le centre bourg	5
Cheminement : un espace de passage	6
Occupation du sol : 2 entités distinctes	
La zone humide de la Collinette	7

DIAGNOSTIC

CONTEXTE GLOBAL

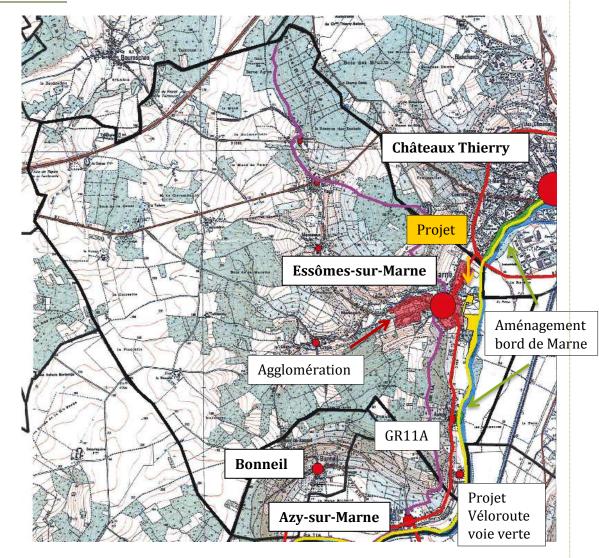
L'espace dédié au projet se situe à 400m du centre-ville d'Essômessur-Marne et à 2km du centre de Château-Thierry par des chemins praticables à pied ou à vélo. La création d'un lieu attractif pourra donc intéressés les 2758 Essomois mais aussi l'ensemble des habitants de l'agglomération de Château-Thierry (27000 habitants) et des touristes.

Le conseil départemental a pour projet la création d'un itinéraire Véloroute/voie verte le long de la Marne qui s'inscrit dans un parcours national allant de Paris à Strasbourg. Cela sera profitable pour les habitants et pour les touristes en rendant le bord de Marne plus praticable.

Par ailleurs la ville de Château-Thierry a réaménagé le bord de Marne qui va de son centre-ville jusqu'à sa limite communale avec Essômes-sur-Marne. Cet espace, très fréquenté, permet aux castelthéodoricien de se reposer sur l'herbe ou sur des bancs et de profiter du cadre reposant qu'offre la rivière. À l'extrémité du parcours une base nautique est installée. Dès que le promeneur passe sous le pont et entre sur la commune d'Essômes, le paysage se referme et offre peu de fenêtres visuelles sur la Marne, le chemin est peu praticable et aucun espace de détente n'est aménagé.

Le bord de Marne au niveau du « port » du hameau d'Aulnoy est accueillant et entretenu. La commune d'Essômes possède 3.6km de linéaire de bord de Marne en rive droite et 2.1km en rive gauche.

Ce premier diagnostic de la commune fait ressortir un manque de parc, de lieu de détente et d'espace de pique-nique.



ETUDE PREALABLE

Une première étude de cet espace a été réalisée en 2009 par Marie Delaplace durant un stage. Le titre de l'étude est : *Etat des lieux, propositions de gestion et de valorisation d'un site communal situé en bord de rivière Marne.* Un diagnostic complet de l'espace a été réalisé. Le présent projet s'appuiera sur cet état des lieux l'actualise et s'y rapportera afin de faire des propositions.

Le diagnostic de Marie Delaplace comprend l'analyse du relief, de la géologie, de l'hydrogéologie, de la pédologie, du contexte climatique, de l'hydrographie, de l'écologie. L'aspect paysager du site a été abordé succinctement.

Une liste des contraintes du site a été réalisée. En voici un résumé :

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : zone inconstructible, zone de protection des paysages et milieux naturels, sensibles ou pittoresques
- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : zone rouge, zone la plus exposée
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) : périmètre d'un monument historique
- Servitude liée à la Marne : servitude de halage de 9.75 m, officiellement autorisation de circulation uniquement non-motorisé
- Zone soumis à la police de l'eau :
- Zonage archéologique : zones de sensibilité de niveau 2 et 3

Des changements depuis l'écriture de cet état des lieux sont à prendre en compte : l'achat envisagé à court terme par la commune de la zone humide située en contrebas du lieu-dit de la Collinette et le projet de la rendre accessible et pédagogique ; Le projet de création de l'itinéraire vélo route/voie verte en bord de Marne ; La création d'un bassin de rétention en amont du ru du Moulin ; L'espace indiqué à définir sur le plan ci-contre occupé à l'époque par des serres a été rendu propre depuis, de même la rive gauche du ru du Moulin qui était occupée par des jardins familiaux est aujourd'hui dégagée et aplanie.

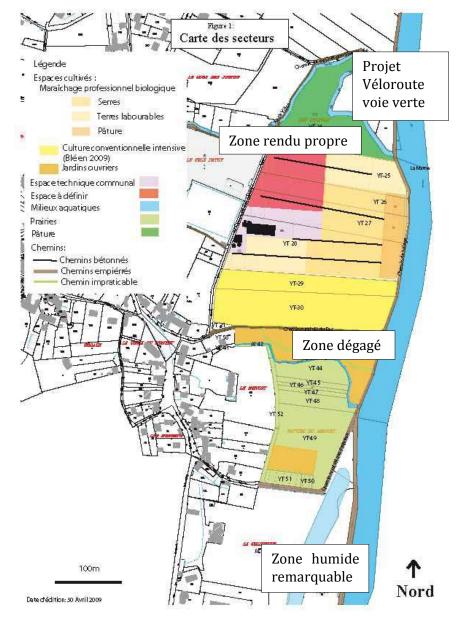


FIGURE 2 : CARTE DES SECTEURS (RAPPORT DE MARIE DELAPLACE)

L'OCCUPATION DES SOLS ET LE LIENS AVEC LE CENTRE BOURG

Le projet ne s'applique pas à l'ensemble des terrains communaux de la zone. Les locaux communaux servent pour le service espace vert et pour le département voirie ce situ dans la zone concerné. Un projet de plateforme de compostage est par ailleurs en cours dans un espace attenant aux locaux. Les terrains cultivés par le maraîcher appartiennent à la commune et sont loués à celui-ci.

Un champ cultivé en céréales (en 2015) de façon conventionnel sépare les terrains communaux (visible par une croix rouge). On peut s'interroger sur le mode de culture au sein d'un périmètre de protection de captage et à proximité d'un maraîcher bio.

La zone étudiée est reliée au centre-bourg par 4 chemins. Deux sont uniquement piétons : le clos Patuy et la ruelle des soupirs. Les deux autres sont mixtes et accessibles depuis la rue Roosevelt : la rue de la Marne et le chemin des Paqueux. D'une façon générale ces voies d'accès sont très praticables mais souffrent d'un manque de signalétique indiquant le bord de Marne depuis le centre bourg et inversement.

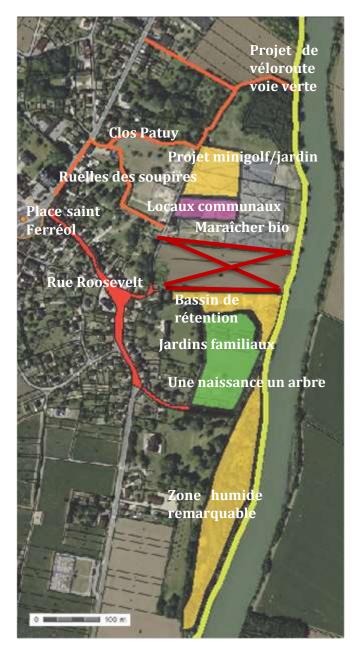


FIGURE 3: CARTE DU BORD DE MARNE

CHEMINEMENTS: UN ESPACE DE PASSAGE

La zone de bord de Marne et traversé par plusieurs chemin et sentiers qui vont au plus vite pour aller du centre bourg à la Marne et inversement : c'est aujourd'hui un lieu de passage. Le passant traverse l'espace sans même se rendre compte de son existence et va de la Marne au village.

Le chemin de halage et le chemin rural des Soupirs longent la zone, et l'encadre, la première à l'ouest et la seconde à l'est.

Il n'y a pas de continuité dans les cheminements et aucun d'eux n'est uniquement piéton, ils sont tous utilisés par des véhicules motorisés (engins agricole, voitures, quads...).

OCCUPATION DU SOL : 2 ENTITES DISTINCTES

Deux zones aménageables se dégagent du plan ci-contre. Elles sont éloignées de 300m et possèdent un passé et un potentiel très différents. L'enjeu sera de trouver un fil conducteur entre ces deux zones afin de créer une unité.

La zone la plus aux sud est composée de jardins familiaux en activité, de l'espace dédié au programme « une naissance un arbre » qui est à l'origine d'un verger musée et d'un arboretum d'ornement, d'une zone humide remarquable et d'une partie en bord de Marne donnant sur le chemin de halage. Cet espace mesure 5 hectares et est un peu plus loin du village que l'espace nord.

L'espace au nord, beaucoup plus petit est aujourd'hui très peu fréquenté. Il est assez proche du centre bourg dont il est accessible par 2 jolie ruelles exclusivement piétonnes. Aujourd'hui la zone a été rendu vacante et disponible grâce aux travaux des équipes communales, tout y est possible mais tout y est à faire.



FIGURE 4: DIAGNOSTIC DES USAGE

LA ZONE HUMIDE DE LA COLLINETTE

La zone humide de la Collinette se situe en contrebas de celle-ci. Un bras de la Marne de 500m de long crée une « île » de 65m de large à l'endroit le plus large. L'amenée d'eau et l'exutoire sont à peine discernables et se situent sous le chemin de halage.

L'espace a été classé « zone humide effective » par la communauté de commune de la région de Château-Thierry qui recense et caractérise les zones humides. Une fiche technique a été réalisée établissant un état des lieux de la zone qui est représentative des boisements alluviaux de la Marne. Une faune et une flore variée sont observables ainsi qu'une frayère a brochet. Différents milieux sont présents sur la zone : un bois humide, une dépression humide, une megaphorbiaie et le bras de Marne à proprement dit.

La commune a pour projet de racheter ce terrain afin de le mettre en valeur.



FIGURE 5: PHOTO DU BORD DE MARNE

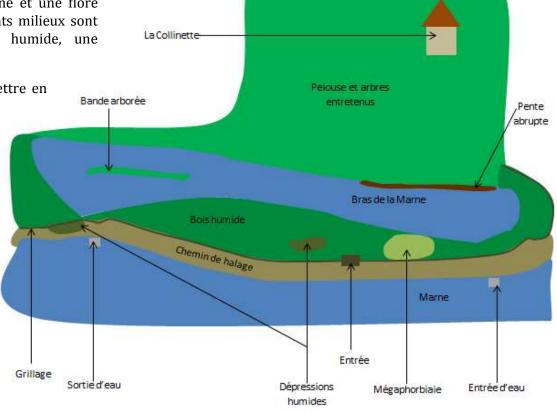


FIGURE 6 : SCHEMA DE LA ZONE HUMIDE DE LA COLLINETTE (DIAGNOSTIQUE DE LA CCRCT)

CONSEIL POUR LA SUITE

Les contraintes liées au site (zone de captage, proximité de la Marne, PPRI...) ainsi que la volonté de réduire puis supprimer l'usage des produits phytosanitaire dans les espaces vert rendent obligatoire une gestion écologique de la zone. L'aménagement doit être pensé afin de permettre ce mode de gestion. Pour cela le projet doit être conçu avec le service espace vert de la commune.

L'espace étudié est grand (presque 6 hectares) et divisé. Il a des vocations très diverses : jardinage, promenade, jeux, préservation/mise en valeur (zone humide, variétés d'arbres), pêche... Un des objectifs sera donc de créer une homogénéité au sein du lieu. L'ensemble du bord de Marne doit être pensé en même temps et ce même si l'ensemble du projet se fait en plusieurs étapes.

Ce lieu peut devenir un lieu de vie pour les Essomois à condition que son aménagement réussisse à concilier les nombreuses activités du site tout en respectant les contraintes. On observe un manque d'espaces de détente sur la commune d'Essômes sur Marne et de façon plus générale il n'y a pas de parc en bord de Marne dans les environs, seul le chemin de halage ayant été aménagé sur la commune de Château Thierry. Je pense que la seule façon de réaliser un lieu qui prend en compte les multiples usagers est de concevoir le projet d'aménagement avec les riverains. L'engagement des riverains ne doit pas être seulement consultatif: ils peuvent avoir un réel pouvoir décisionnel en orientant et en enrichissant le projet. Cette méthode possède des caractéristiques très intéressantes (créer du lien social, profiter de l'expérience et des connaissances de chacun, sensibiliser les habitants...) en plus de permettre au projet de s'adapter à la demande. Pour finir elle de apporte une appropriation de l'espace par les habitants, garanti de la fréquentation du futur du site aménagé.

